

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit : RS_FP_300617
Version : 2.5
Numéro de la matière : 1061359

Incolore

Date de révision : 23.03.2020
Date d'impression : 08.01.2022
Page : Page 1 of 19

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Numéro de la matière : 1061359

Nom commercial : MED_80820
Incolore
Medium Pour Serigraphie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication de pâtes pour sérigraphie et de préparations pour la pulvérisation par pistolet et le coulage, contenant des poudres céramiques destinées à subir un traitement thermique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CERADEL
53 rue de la filature
87350 PANAZOL
Téléphone : +33(0)5.55.35.02.35
Adresse e-mail : ceradel@ceradel.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : +33(0)1.45.42.59.59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 2 of 19

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H315 H318 H361 H411	Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	---	------------------------------	---

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH019
Peut former des peroxydes explosifs.

Conseils de prudence	:	Prévention: P201 P273 P280	Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
----------------------	---	--	---

	Intervention: P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.
	P391	

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
glycolate de butyle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 3 of 19

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique : Hydrocarbure aromatique
Polymère synthétique
Acide/ester/anhydride carbonique

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
1,2,3,4-tétrahydronaphthalène	119-64-2 204-340-2 01-2119539463-37-xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25 - < 50
glycolate de butyle	7397-62-8 230-991-7	Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361	>= 5 - < 10
naphtalène	91-20-3 202-049-5	Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

: S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation

: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 4 of 19

peau	contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Aucun(e) à notre connaissance.
Risques	: Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements	: La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.
-------------	--

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 5 of 19

la lutte contre l'incendie	égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.
---------------------------	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
---	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
-----------------------	---

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 6 of 19

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Éviter le rejet dans l'environnement.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Entreposer dans un endroit frais.
Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 7 of 19

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Base
naphtalène	91-20-3	TWA	10 ppm 50 mg/m ³		91/322/EEC
Information supplémentaire	Indicatif				
		VME	10 ppm 50 mg/m ³		FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives				

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Donnée non disponible

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en œuvre.
- Protection des mains : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (UE) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
Éviter le contact avec la peau.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 8 of 19

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 70 °C Méthode: DIN 51758
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: 5 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 0,8 % (v)
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,01 gcm3 (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 9 of 19

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Non applicable

9.2 Autres informations

Indice de réfraction : Donnée non disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans des conditions normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 10 of 19

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

glycolate de butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.240 mg/kg

naphthalène:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

1,2,3,4-tétrahydronaphthalène:

Résultat: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

1,2,3,4-tétrahydronaphthalène:

Résultat: irritant

glycolate de butyle:

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 11 of 19

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.

Composants:

glycolate de butyle:

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 12 of 19

Composants:

1,2,3,4-tétrahydronaphthalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 3,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 9,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (algues): 7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

naphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 5,74 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): 2,16 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (algues): 0,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité.

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

1,2,3,4-tétrahydronaphthalène:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

glycolate de butyle:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

naphtalène:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 13 of 19

1,2,3,4-tétrahydronaphthalène:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,78

glycolate de butyle:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

naphtalène:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol,

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

1,2,3,4-tétrahydronaphthalène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

glycolate de butyle:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

naphtalène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes.

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit **RS_FP_300617**
Version **2.5**
Numéro de la matière **1061359**

Incolore

Date de révision **23.03.2020**
Date d'impression **08.01.2022**
Page Page 14 of 19

élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

- ADN** : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(1,2,3,4-tétrahydronaphthalène)
- ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(1,2,3,4-tétrahydronaphthalène)
- RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(1,2,3,4-tétrahydronaphthalène)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit

RS_FP_300617

Version

2.5

Numéro de la matière

1061359

Incolore

Date de révision

23.03.2020

Date d'impression

08.01.2022

Page

Page 15 of 19

IMDG

: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(1,2,3,4-tetrahydronaphthalene)

IATA

: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(1,2,3,4-tetrahydronaphthalene)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9

ADR : 9

RID : 9

IMDG : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit **RS_FP_300617**
Version **2.5**
Numéro de la matière **1061359**

Incolore

Date de révision **23.03.2020**
Date d'impression **08.01.2022**
Page Page 16 of 19

ligne)
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Type de bateau : N/A
Catégorie de pollution : N/A

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_300617
2.5
1061359

Incolore

Date de révision
Date d'impression
Page

23.03.2020
08.01.2022
Page 17 of 19

(Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : N'est pas interdite ni/ou contrôlée qui appauvrisse la couche d'ozone

Règlement 2019/1021 concernant les polluants : N'est pas interdite ni/ou contrôlée organiques persistants

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

	Quantité 1	Quantité 2
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t 500 t

Maladies Professionnelles : 84: Affections engendrées par les solvants organiques (R-461-3, France) liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS (European Union) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SWISS (Switzerland) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA (United States) : Dans l'inventaire TSCA

DSL/NDSL (Canada) : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

AICS (Australia) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZiC (New Zealand) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS (Japan) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ISHL (Japan) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI (Korea) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS (Philippines) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC (China) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit **RS_FP_300617**
Version **2.5**
Numéro de la matière **1061359**

Incolore

Date de révision **23.03.2020**
Date d'impression **08.01.2022**
Page Page 18 of 19

TCSI (Taiwan) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

CICR (Turkey) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

INSQ (Mexico) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Carc. : Cancérogénicité
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Repr. : Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit. : Irritation cutanée

Informations FDSe : Ce produit contient les substances pour lesquelles des scénarios d'exposition ont été réalisées. S'il vous plaît contacter le fabricant afin de recevoir une copie des évaluations de l'exposition.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERADEL

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

MEDIUM 80820

Spécification du produit

RS_FP_300617

Version

2.5

Numéro de la matière

1061359

Incolore

Date de révision

23.03.2020

Date d'impression

08.01.2022

Page

Page 19 of 19

indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.